

EXTRAIT du Registre des
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

14 avril 2021

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	19
Exprimés :	19
OUI :	15
NON :	0
Abst :	4

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire

Date de la convocation : dix avril 2021

Présents : Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Lydie MANUS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christophe MATTANA, Raymond BLANCHETON, Christelle DUBLANCHE, Isabelle TARNAUD, Jessy VERESSE, Sabrina BOST, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU.

Absents excusés :

Christophe SIMARD, procuration Lydie MANUS

Laure CORGNE, procuration Gérard GASNIER

Valérie BERTHIER-SOLIS, procuration Jean-François LEBLANC

Secrétaire de séance : SABRINA BOST

Objet : Adoption des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels

Conformément à l'article 33-5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les lignes directrices de gestion (LDG) fixent, sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Pour la Commune de Saint-Jouvent, les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, définies par l'autorité territoriale et ayant reçu l'avis favorable à l'unanimité en date du 10 mars 2021 du CT/CHSCT, sont fixées ainsi qu'il suit : *voir document en annexe*. Les présentes Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours sont adoptées pour une durée de 6 ans. Elles pourront faire l'objet d'une révision à tout moment, après avis du Comité Technique.

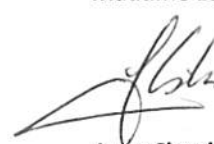
Elles seront communiquées aux agents par affichage. En application de l'article 20 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019, un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels sera établi annuellement, sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du rapport social unique. Il sera présenté au comité social territorial compétent.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ces lignes de gestion.

Cette proposition est adoptée.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 15 avril 2021

Madame Le Maire,





Jany-Claude SOLIS

Accusé de réception en préfecture
087-218715209-20210426-DEL 2021-28 DE
Date de réception préfecture : 26/04/2021